

Projet HoloSolis d'usine de panneaux solaires à Hambach

CONCERTATION CONTINUE

Synthèse de la réunion de présentation du permis de construire

Hambach, Centre de communication INEOS, 2 avril 2024



Photo ©SEBL

Contexte de la rencontre

Dans le cadre de la concertation continue sur son projet de création d'une usine de panneaux photovoltaïque à Hambach, la société HoloSolis a organisé le 2 avril 2024 un nouveau temps d'échange avec le public.

Comme elle s'y était engagée à l'issue de la concertation préalable (25 sept. – 31 oct. 2023), HoloSolis souhaitait **partager avec l'ensemble des personnes intéressées, et plus particulièrement les habitants de Willerwald, les évolutions du projet architectural et de l'insertion paysagère de son usine en amont du dépôt du permis de construire**. Ces évolutions ayant été opérées notamment pour tenir compte des attentes exprimées par le public.

Les caractéristiques architecturales précises et détaillées de l'usine, ainsi que des photomontages actualisés, ont notamment pu être présentés.

Le diaporama de présentation diffusé lors de la réunion est disponible sur le site www.concertation-holosolis.org

Intervenants

La réunion a été organisée avec la participation de Bernard CHRISTEN, Garant de la concertation continue désigné par la Commission Nationale du Débat Public. Elle s'est déroulée en présence de plusieurs élus dont Roland ROTH, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et Marc ZINGRAFF, élu du Conseil régional Grand Est, vice-président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et maire de Sarreguemines.

La société HoloSolis était représentée par son Président, Jan Jacob BOOM-WICHERS¹, ainsi que par Elise BRUHAT (Directrice de la stratégie industrielle), Bertrand LECACHEUX (Directeur des opérations) et Thomas PLAINFOSSÉ (Construction Manager).

À cette occasion, HoloSolis était accompagnée par l'architecte Didier GARCIN (Unanime), ainsi que par Pascal DAVID, Directeur Technique Grand Projet d'IDEC Ingénierie et Bruno KURTZ, Chef de département adjoint d'OTE Ingénierie. RTE, co-maître d'ouvrage, était représenté par Mathieu PAFUNDI, Responsable Projets Concertation RTE.

Arnaud MATHY, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et Alexandre MULLER, Chef de Projets, SEBL Grand Est (en charge de l'aménagement de l'Europôle) faisaient également partie des intervenants.

La réunion était animée par Julia BITRAN, Rédactrice en chef de Mosaik Cristal.

¹ Une partie de l'équipe HoloSolis n'a pu assister au début de la réunion du fait d'un retard de train de 3h30 lié à un accident de personne.

Déroulement de la rencontre

Après un mot de bienvenue de Roland ROTH, Bernard CHRISTEN, garant désigné par la CNDP, est revenu sur la notion de concertation « continue » (ou concertation « post »). Il a expliqué que cette nouvelle phase de concertation « *doit bien être une phase d'information et de participation, qui permet une continuité de dialogue entre le public, les acteurs impliqués et le responsable du projet jusqu'à l'enquête publique.* »

Il a précisé le rôle du garant qui doit « *s'assurer que le public puisse suivre l'avancement du projet ainsi que la mise en œuvre des engagements pris par le maître d'ouvrage durant la concertation préalable (information sur les études réalisées, communication sur les étapes décisionnelles, etc.) et dans sa réponse aux recommandations du garant.* »

La suite de la rencontre s'est déroulée en 3 séquences thématiques, chacune ponctuée par un temps d'échange avec la salle. Trois intervenants se sont succédé (cf. ci-dessous).



Les échanges sont synthétisés dans les pages qui suivent.

De son côté, le président d'HoloSolis, Jan Jacob BOOM WICHERS a rappelé durant la rencontre l'état d'avancement du projet et son calendrier prévisionnel :

- Dépôt de la demande de permis de construire mi-avril et de la demande d'autorisation environnementale début mai 2024.
- Démarrage des travaux espéré au 1^e trimestre 2025 pour un début de production au 3^e trimestre 2026.

Il est ensuite revenu sur les changements réglementaires prévus à l'échelle européenne qui seront favorables au développement de l'énergie solaire et à l'installation de capacités de production de panneaux photovoltaïques sur le sol européen (cf. votes du Net Zero Industry Act et de la Directive « Efficacité énergétique des bâtiments » prévus mi-2024).

Il a détaillé les différentes étapes de concertation depuis la fin de l'année 2023 et celles prévues jusqu'à l'enquête publique (qui devrait être organisée d'ici la fin de l'année 2024).

Synthèse des échanges avec le public

Temps d'échange n°1 > L'organisation du site de production

Se reporter sur ce sujet aux pages 26 à 31 du diaporama de présentation

Une alternative d'approvisionnement de l'usine par la voie ferroviaire est-elle prévue ou une tout autre solution multimodale ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : Nous n'écartons pas le recours à la voie ferrée, mais sa réouverture n'est pas prévue à ce stade, et elle ne relève pas de la compétence d'HoloSolis. En revanche, comme nous l'avons indiqué durant la concertation préalable, nous étudions un approvisionnement de nos produits par le Rhin (via le port de Strasbourg), ou par la Moselle (via le port fluvial de Metz). Cela permettrait de réduire l'empreinte carbone de notre production.

D'autre part, c'est l'occasion de souligner que nous avons réalisé des études logistiques poussées qui concluent à des trafics quotidiens de poids lourds inférieurs à ceux annoncés lors de la concertation préalable : nous serions aux alentours de 150 camions par jour (75 pour les expéditions et autant pour les approvisionnements) au lieu des 200 initialement prévus.

Quelles solutions proposerez-vous pour la garde d'enfants ? Le projet de crèche sur le site HoloSolis est-il abandonné ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : Compte tenu du classement SEVESO seuil haut de l'usine, nous n'avons pas le droit d'implanter une crèche dans le périmètre de l'usine. Nous travaillons donc avec la CASC pour trouver une autre solution sur l'Europôle.

Réponse d'Arnaud MATHY (CASC) : C'est un sujet sur lequel nous travaillons activement. Sachant qu'il existe déjà une crèche sur l'Europôle (l'Atelier des Lutins) qui pourrait s'étendre. Un travail technique sur l'extension est engagé. Une étude est en cours pour recenser le taux réel d'occupation des crèches et les capacités d'accueil exploitables. Cette étude permettra d'affiner les besoins de nouvelles places d'accueil.

Par rapport à la rotation des poids lourds : où se situera le parking d'attente ? Quelle sera sa capacité d'accueil ? Y aura-t-il un espace d'accueil pour les chauffeurs ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : Le parking sera situé à l'extérieur du périmètre de l'usine, sur un terrain d'environ 1,4 ha en cours d'acquisition auprès de la SEBL. Il permettra à une quarantaine de poids lourds de stationner. Les chauffeurs disposeront d'un espace d'accueil (vestiaire, douche...) pour se reposer. En règle générale, les chauffeurs ont des rendez-vous. S'ils arrivent en avance (ou en retard), ils s'inscrivent au poste de garde et sont invités à rejoindre l'aire de stationnement jusqu'à ce qu'on les appelle.

Réponse d'Arnaud MATHY (CASC) : De son côté la CASC recherche un exploitant pour une aire d'accueil mutualisée à l'échelle de l'Europôle sur un terrain restant à commercialiser.

Vous avez modifié le plan de l'usine, mais son emprise globale reste-t-elle inchangée ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : l'usine s'inscrit toujours au sein du périmètre initialement prévu (à l'exception du parking d'attente poids lourds). Le plan de l'usine est cependant plus ramassé. Il se concentre sur la parcelle principale. La parcelle située à l'ouest est-elle dévolue à d'éventuels agrandissements futurs.

Le fait de regrouper les bâtiments et donc d'artificialiser de manière plus importante la parcelle aura-t-il un impact sur la gestion des eaux usées / pluviales ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : il est vrai que l'on artificialise plus la parcelle principale. Nous avons prévu de réaliser des réservoirs pour collecter les eaux pluviales en vue de leur réemploi (pour les sanitaires, l'arrosage...).

Réponse de Alexandre MÜLLER (SEBL) : toutes les eaux pluviales collectées et non réutilisées seront redirigées vers la zone humide pour l'alimenter.

Un accès ferroviaire et des modes de transport alternatifs ont-ils été prévus pour permettre aux salariés d'accéder au site de production ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : L'équipe HoloSolis travaille avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sur la mise en place d'une prime de covoiturage. Les experts de l'équipe de construction et les architectes ont par ailleurs déjà pris en compte la desserte du site via des modes de transport alternatifs à la voiture : un arrêt de bus est prévu dans les plans (dans le cas où la collectivité souhaiterait en implanter un), ainsi qu'un parking vélo dédié (couvert et fermé). Il y aura également des places de parking réservées pour les véhicules électriques.

L'axe ferroviaire Pays de Bitche – Sarreguemines sera-t-il réouvert prochainement ?

Réponse Marc ZINGRAFF (élu du Conseil régional Grand Est) : Le sujet de la mobilité est d'un intérêt majeur pour la Région. Différentes études et des tests de moyens de transport expérimentaux sont en cours à l'échelle régionale. La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a défendu depuis toujours le maintien de l'infrastructure ferroviaire entre Sarreguemines et Bitche en vue d'une remise en service.

La création d'une piste cyclable Sarralbe – Europôle est-elle d'actualité ?

Réponse de Roland Roth (Président de la CASC) : La réalisation de cette piste cyclable s'effectuera en même temps que les travaux liés à la canalisation d'eau. Les élus ont déjà validé la réalisation de cette nouvelle piste : les études se termineront cette fin d'année pour une liaison effective au second semestre 2025, donc juste avant la mise en service de l'usine.

Le temps de déplacement entre l'usine et le réfectoire a-t-il été pris en compte pour permettre aux personnes de manger pendant leurs 20 minutes de pause ?

Réponse de Thomas PLAINFOSSÉ (HoloSolis) : La distance usine-réfectoire était le point faible de l'organisation du site précédemment étudiée. Elle a constitué un point d'attention lors de cette nouvelle étude. La cantine est ainsi beaucoup plus accessible pour l'ensemble des salariés. Par ailleurs, des réfectoires délocalisés sont prévus pour répondre à cet enjeu.

Temps d'échange n°2 > La composition architecturale et paysagère

Se reporter sur ce sujet aux pages 34 à 53 du diaporama de présentation

Question : Qu'est-ce qui a guidé le choix des coloris ? Le contexte du réchauffement climatique a-t-il été pris en compte ?

Réponse de Didier GARCIN (architecte, Unanime) : Ce sujet a été pris en compte lors de la conception des bâtiments. Le gris utilisé en façade sera un gris moyen et non anthracite. Ce choix de gris clair par rapport à d'autres coloris trop clairs - comme le blanc - répond, au-delà d'un choix climatique, à un choix d'intégration du bâtiment dans le paysage. Généralement l'enjeu de l'isolation thermique se situe au niveau des membranes de toit qui, dans notre cas, sera réalisée grâce à des membranes d'étanchéité de couleur claire pour répondre aux éventuels problèmes de surchauffe.

Question : Quel sera l'impact des vents sur l'axe paysager ? Cela impliquera-t-il des perturbations, un effet de « goulet » ?

Réponse de Didier GARCIN (architecte, Unanime) : La coulée verte n'est pas « lisse », il n'y aura donc pas d'effet « canyon ». Par ailleurs, cet espace se veut une zone d'échange et de convivialité. Il offrira donc des aires de repos abritées des vents.

Question :

- **Quid de l'isolation des bâtiments notamment vis-à-vis de la chaleur plus que du froid ?**
- **HoloSolis devrait aller plus loin dans le choix des espèces végétales : pas seulement en sélectionnant des essences locales, mais aussi des espèces adaptées et adaptables au réchauffement climatique.**
- **Pourquoi ne pas créer une zone « cultivable » (jardin partagé) dans l'enceinte du site de production ?**

Réponse de Didier GARCIN (architecte, Unanime) : Les bâtiments seront conformes à la réglementation RE 2020 et nous travaillons, entre autres, sur l'utilisation de matériaux biosourcés. L'objectif est de créer des bâtiments performants et confortables. Par ailleurs, les toitures d'HoloSolis seront blanches, tant pour l'isolation des bâtiments que pour maximiser le rendement des panneaux photovoltaïques en production sur le toit.

Concernant le choix des espèces végétales adaptées au changement climatique, cette remarque est très pertinente. Ce sujet a été discuté directement avec différents organismes, dont l'Office National des Forêts (ONF). Mais aujourd'hui nous n'avons pas de réponses claires sur quelles essences planter : personne n'arrive à se projeter à 50-80 ans. Néanmoins, la réflexion va être approfondie dans les futures études architecturales et paysagères.

Réponse de l'équipe HoloSolis : Concernant le jardin partagé, il faut prendre en compte le risque industriel et le classement SEVESO II du site. Ainsi, ce type d'aménagement ne pourra pas être présent sur le site d'exploitation d'HoloSolis. La création de *jardins partagés* pourrait néanmoins émaner d'un collectif qui ferait vivre et perdurer le projet dans les environs de l'Europôle.

Question : Qu'en sera-t-il de la climatisation et de chauffe des zones de production ?

Réponse de l'équipe HoloSolis : La production d'HoloSolis nécessitera un contrôle de la température dans les zones de production (entre 23 et 25°C). Ainsi, il n'y aura pas de fluctuation des températures dans ces zones. Néanmoins, dans d'autres parties de l'usine, la question des canicules estivales est une vraie préoccupation, particulièrement pour les zones de bureaux. Des études approfondies sont en cours pour nous assurer que les employés ne souffriront pas de ces événements extrêmes. Par ailleurs, l'utilisation de la chaleur « critique » issue des procédés de fabrication est aussi à l'étude pour le chauffage des bâtiments.

Temps d'échange n°3 > L'insertion paysagère

Se reporter sur ce sujet aux pages 56 à 71 du diaporama de présentation

Qu'en est-il de l'intégration paysagère depuis d'autres points de vue à Willerwald (6 rues sont aujourd'hui concernées) ? De plus, même si des efforts ont été faits sur les photomontages, le rendu semble minimisé et les bâtiments plus petits qu'en vrai...

Réponse d'Alexandre MULLER (SEBL) : Les deux points de vue ont été choisis, car c'étaient ceux qui présentaient la plus forte co-visibilité avec l'usine. En effet, les autres rues concernées se situent généralement en contrebas de la future usine et n'auraient pas une vue directe sur l'usine. Seule la rue de Herbitzheim pourrait être concernée : non pas par l'usine HoloSolis, mais par la 4^e phase de développement de l'Europôle. Un plan d'implantation de végétaux a déjà été étudié en conséquence.

Réponse de l'équipe HoloSolis : Il faut noter que les bâtiments les plus hauts (entrepôts) se situeront bien au fond du terrain, donc le plus loin possible de Willerwald.

Conclusion

En fin de réunion, Jan Jacob BOOM-WICHERS, Président d'HoloSolis, a remercié chaleureusement les participants en leur donnant rendez-vous à l'automne 2024 pour la présentation des éléments de la demande d'autorisation environnementale (au travers d'une exposition et de permanences). L'enquête publique suivra. Jan Jacob BOOM-WICHERS a par ailleurs rappelé que les documents de la rencontre seront mis en ligne prochainement sur le site : www.concertation-holosolis.org